Résumé

Une enseignante de maternelle se trouve en difficulté au moment de remplir les livrets de suivi des apprentissages…

Cette analyse de situation a été réalisée par un trinôme de PES durant l’année 2020-2021.

1. La situation

Le vendredi 18 décembre 2020, la PES de moyenne section a eu un conseil des maîtres à 12h30 comme chaque vendredi. Lors de ce conseil, plusieurs points sont abordés notamment les classeurs de suivi des apprentissages. Une date de rendu doit être définie. Cette dernière est fixée au 5 février 2021

Le classeur de suivi des apprentissages se présente sous la forme d’un classeur contenant 5 intercalaires correspondant aux cinq domaines d’apprentissage du socle commun du cycle 1. Les compétences sont représentées sur des petites images autocollantes à coller dans le domaine correspondant lorsque celles-ci sont atteintes. Chaque école a un fonctionnement différent quant au rendu des classeurs de suivi des apprentissages (ou livrets de compétences). L. doit le faire signer par la directrice, M. non.

Suite à ce conseil des maîtres, les vacances de fin d’année ont suivi. La PES a commencé à remplir les classeurs de suivi des compétences. En remplissant ces classeurs, elle s’est rendue compte que les outils utilisés pour l’évaluation des élèves n’étaient pas assez efficaces pour juger de leurs compétences.

En effet, pour les activités de manipulation autonomes, la PES ne gardait que peu de traces des travaux des élèves mais notait sur une feuille ses observations. Or, lors du remplissage des classeurs, ces observations n’étaient plus claires pour la PES, qui n’avait pas de support visuel du travail de l’enfant. Les compétences ne pouvaient donc pas être évaluées efficacement. Pour les travaux autonomes avec supports à remplir, la PES rangeait les

travaux des élèves dans le cahier de l'élève après avoir jeté un œil à son travail et marqué ses observations. Mais lors du remplissage des classeurs, le même problème que pour les activités de manipulation autonomes s'est posé : les observations écrites par la PES étaient trop vagues, et cela a demandé à la PES d'aller retrouver dans les cahiers des élèves les travaux en question. Cela a été une grande perte de temps dans une période déjà bien chargée. Enfin, les travaux dirigés étaient évalués sur le même principe que le reste des activités, c'est-à-dire sous forme de notes prises pour chaque élève. Là encore, les observations se sont montrées insuffisamment précises et complètes pour évaluer les compétences des élèves.

2. Les questions que pose la situation

La situation problématique exposée plus haut nous invite donc à nous interroger sur l'existence d'une ou plusieurs méthodes efficaces d'évaluation en maternelle. En tant que PES, cette situation peut être très déstabilisante, car nous ne sommes pas préparés à ces problématiques en début d'année.

Le programme du cycle 1 ne recense pas de listes de compétences précises à acquérir tout au long du cycle comme cela peut être le cas pour les cycles 2 et 3. C'est donc à nous d'élaborer une liste de compétences qui nous permettra d'évaluer les acquis des élèves. Comment sélectionner les compétences à évaluer de manière objective ? De plus, en élémentaire, la forme d'évaluation la plus répandue est l'évaluation sommative. Cela peut-il être possible et efficace en maternelle ?

De plus, la problématique de l'évaluation ne nous est pas clairement exposée en début d'année. Elle est soulevée plusieurs mois après la rentrée des classes lors du conseil des maîtres. Nous nous retrouvons donc pris au dépourvu à la fin de la première période. Pourquoi la question de l'évaluation n'est-elle pas abordée plus tôt pour éviter que l'on soit mis en difficulté à la fin du premier semestre ? Enfin, les apprentissages en maternelle peuvent être présentés sous différentes modalités de travail : atelier dirigé par l'enseignante / atelier dirigé par l'ATSEM / atelier semi-dirigé / atelier autonome. Ainsi, lors d'une phase de travail, l'enseignante est souvent présente avec un seul groupe d'élèves en atelier dirigé. Comment peut-elle donc évaluer les autres élèves ?

3. Dimension réglementaire

Jusqu’en 1882, l’âge de l’instruction obligatoire était fixé à 6 ans. Cependant depuis la rentrée 2019, l’instruction est devenue obligatoire à partir de 3 ans. Les enfants ont la possibilité d’être dans l’enseignement public, privé ou « en famille ». Cette loi met en évidence l’importance de l’enseignement préélémentaire dans le système éducatif français. Afin de suivre l’évolution des compétences des enfants à l’école maternelle, les enseignants disposent de deux principaux outils : le carnet de suivi des apprentissages et la synthèse des acquis.

1) Le carnet de suivi des apprentissages

Ce carnet recense uniquement les réussites des élèves de la petite section à la grande section. Les compétences évaluées ne sont pas strictement imposées comme c’est le cas en élémentaire avec le LSU (Livret Scolaire Unique). Le contenu doit cependant être simple, compréhensible et lisible par les parents. Généralement, le carnet de suivi des apprentissages s’appuie sur une liste de compétences attendues pour chaque domaine d’apprentissage.

Il peut se présenter par exemple sous la forme d’un carnet où est recensé un recueil d’observations régulières. Il peut également se présenter sous la forme d’un carnet avec les photos des productions d’élèves et une interprétation synthétique de l’évolution de son parcours d’apprentissage. Le carnet de suivi des apprentissages peut prendre différents formats (numérique, papier, …). Généralement, les classes d’une même école partagent le même modèle.

Le carnet de suivi des apprentissages est communiqué aux parents ou au responsable légal de l’élève au moins deux fois par an. Il est possible de recevoir les parents dans la classe pour leur remettre le document. Cette rencontre permet d’instaurer une communication de qualité avec les parents. Les parents le signent pour attester en avoir eu connaissance.

En cas de changement d’école, ce document suit l’enfant. Cela permet au nouveau

professeur d’avoir une trace de ce que l’élève a fait dans son ancienne école.

2) Une synthèse des acquis

Cette synthèse est réalisée en fin de grande section. Elle est présentée sous la forme d’un tableau recensant les différentes compétences à acquérir à la fin du cycle 1, dans chaque domaine d’apprentissage. Cette synthèse des acquis repose sur les acquis de l’élève : ce que l’élève sait faire. Elle indique également les besoins à prendre en compte pour l’aider au mieux dans la suite de son parcours scolaire. Cette synthèse doit uniquement reposer sur les compétences de fin de cycle 1 mentionnées dans les programmes.

Il est important de souligner que le cahier de réussites en maternelle est là pour recenser les réussites des élèves et non sanctionner les compétences qui n’ont pas été acquises. Il est cependant possible de discuter des difficultés d’un élève avec les parents en organisant un rendez-vous. Simplement, ces difficultés ne doivent pas être mentionnées dans le cahier de réussite. L’évaluation est donc bienveillante, c’est pourquoi nous parlons d’évaluation positive.

Pourquoi est-il important que les enseignants évaluent les élèves ? Il est important d’évaluer pour rendre compte :

- Aux élèves : les aider à identifier ce qu’ils savent faire et l’évolution dans leurs apprentissages.
- Aux parents d’élèves : les assurer que l’école se soucie d’apporter à leur enfant ce qui lui est dû ; leur donner les informations utiles sur des acquis, des progrès et éventuellement l’absence de progrès, des obstacles lors de rendez-vous. Il est d’ailleurs stipulé dans le BO du 31 août 2006 : « Les directeurs d’école et les chefs d’établissement doivent prendre toute mesure adaptée afin que les parents puissent effectivement prendre connaissance des résultats scolaires de leur enfant. ». Il est également mentionné que “les parents doivent être prévenus rapidement de toute difficulté rencontrée par l’élève, qu’elle soit scolaire ou comportementale.”
- À l’institution et à la société : attester de la prise en compte des exigences institutionnelles, valoriser les effets de la scolarisation maternelle.

- A l’enseignant lui-même : cela lui permet tout d’abord de se situer dans sa progression et d’adapter le travail qu’il propose aux élèves (différenciation).

Ainsi, la synthèse des acquis est un document national obligatoire qui ne doit pas donner lieu à une série d’évaluations. Elle est plutôt basée sur l’observation continue et bienveillante des élèves.

4. Ce qu’en disent des collègues

Lorsque nous avons été confrontées à cette situation, nous avons directement échangé avec nos collègues. Avant toute chose, il est fondamental de se familiariser avec les compétences présentes dans ce classeur de suivi des apprentissages : à partir de ces compétences découlent les enseignements. Il est important d’effectuer des pratiques pédagogiques favorisant l’observation des élèves dans leurs activités pour mieux les aider à progresser dans la maîtrise de celles-ci. Afin de garder une trace des observations faites en classe, plusieurs méthodes s’offrent à l’enseignant. Il est possible de faire une photo de la production de l’élève afin de garder une image concrète du travail de l’enfant, mais il est également possible d’avoir un tableau listant les compétences travaillées par période et de remplir ce tableau au quotidien. Ce tableau peut permettre de noter les remarques de l’enseignant, les progrès et réussites de l’élève.

L’observation étant un point essentiel de l’évaluation, nous avons cherché à connaître les différentes méthodes d’observation employées par nos collègues. Ainsi, certaines observent différents élèves à différents moments de la journée. D’autres nous ont conseillées de choisir un petit groupe d’élèves chaque jour afin de les observer attentivement tout au long de la journée. Il est important d’essayer différentes approches afin de savoir avec laquelle nous nous sentons le plus à l’aise. Il est également essentiel de garder une trace écrite personnelle afin de ne pas oublier les petites observations de la journée. Toutes les observations de la période sont prises en compte, mais selon l’enseignant, toutes les activités ne font pas forcément l’objet d’une évaluation. Dans ce cas, une feuille évaluative est travaillée individuellement avec chaque élève lors des périodes du mois de janvier et juin.

Il a été demandé de rendre le classeur de suivi des apprentissages deux fois dans l’année,

une première fois au mois de janvier et une seconde fois au mois de juin. C'est pourquoi il est fortement conseillé de compléter le classeur plusieurs fois par période, voire toutes les semaines, selon les conseils de plusieurs collègues. De plus, certaines collègues nous ont informées qu'elles faisaient remplir ce classeur de suivi des apprentissages par l'élève lui-même afin qu'il soit acteur de ses apprentissages.

Ces différents échanges nous ont permis de voir à quel point il est important de prendre connaissances des différentes modalités d'évaluation, mais il reste néanmoins primordial que l'enseignant utilise un outil et une méthode avec lequel il se sent à l'aise.

5. Les ressources universitaires

D'après le Larousse, l'évaluation « exprime l'action d'évaluer, de déterminer la valeur de quelque chose ». Ainsi, au sein d'une classe, cela consiste à donner de la valeur aux productions des élèves en situation d'apprentissage en se rapportant à des critères communs dans le domaine de l'enseignement. La Loi d'orientation et de programmation du 8 juillet 2013 invite à « faire évoluer les modalités d'évaluation des élèves vers une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles, pour mesurer le degré d'acquisition des connaissances et compétences ainsi que la progression des élèves. ». Toutefois, en novembre 2015, lors d'une conférence à Nîmes, Viviane Bouysse, inspectrice générale de l'Éducation nationale déclarait : « On aura réussi la refondation de l'école maternelle si on réussit à changer les pratiques d'évaluation. ».

L'évaluation positive est une évaluation bienveillante, qui met l'accent sur les petites réussites, les progrès, les essais, et la motivation des élèves. Selon le pédopsychiatre Bernard Golse, il est important pour l'enfant d'éprouver la satisfaction de faire les choses par lui-même et cela sous le regard d'un adulte, l'enseignant et le parent, afin qu'il témoigne de sa réussite. Il ne s'agit pas de comparer les réalisations ou les « performances » de l'enfant à celles des autres, mais de le situer dans un parcours d'apprentissage défini par les programmes et attendus de fin du cycle 1. Il ne s'agit pas de masquer les lacunes des élèves, elles sont définies de manière à les corriger ou les combler. L'observation est une modalité d'évaluation primordiale en maternelle.

Les différences entre les élèves doivent être prises en compte par l’enseignant afin d’apporter une dynamique d’apprentissage au sein de la classe. L’observation est une modalité fondamentale de l’évaluation : il s’agit d’apporter un regard et une écoute attentive à l’élève, tout en observant ses comportements, ses démarches, ses procédures, ses productions, etc. Cette observation est spontanée et se fait durant les activités mises en place. Toutefois, si un objectif pédagogique est ciblé, un prolongement particulier est prévu : il est alors possible d’effectuer des observations planifiées au préalable.

Il est important d’éviter au maximum d’atteindre « La Constante Macabre » terme inventé par André Antibi, qui consiste à ce que les notes soient presque toujours réparties selon trois ensembles, avec un tiers de bonnes notes, un tiers de notes moyennes et un tiers de mauvaises notes. Cette tradition serait imposée par la société, et fortement ancrée chez les enseignants, cherchant à transformer l’évaluation en une sélection. L’auteur veut changer les esprits et mettre en place un contrat de confiance entre l’élève et l’enseignant. Ce contrat consiste à indiquer avec précision, pour les révisions, la plus grande partie des points à étudier sur lesquels portera l’évaluation, à les traiter précisément en classe et à préparer si nécessaire le contrôle par une séance de questions/réponses. L’objectif est de rendre les évaluations transparentes.

Dans son œuvre *L’évaluation à l’école. Pour la réussite de tous les élèves*, Charles Hadji affirme que « pour être rigoureuse/efficace/utile, une évaluation doit commencer par spécifier clairement ce qu’on était en droit d’attendre de l’élève évalué. » : c’est pourquoi il est important de verbaliser les objectifs et les attentes et cela, peu importe le niveau d’enseignement.

Eduscol dans son article « Suivi et évaluation des apprentissages des élèves à l’école maternelle » nous informe qu’à l’école maternelle, deux outils permettent d’assurer le suivi des apprentissages et des progrès des élèves :

- Le carnet de suivi des apprentissages, renseigné tout au long du cycle
- La synthèse des acquis de l’élève, établie à la fin de la dernière année du cycle.

À travers ces outils, les compétences sont explicites : elles sont inscrites et classées par

domaine. Le carnet de suivi des apprentissages peut se présenter sous différentes formes : il peut être numérique, dans un classeur avec des étiquettes à coller, des cases à cocher. Pour apprécier les progrès des enfants, il n’est pas nécessaire de tout observer et de tout noter, tous les jours, pour chaque enfant, dans tous les domaines, mais il est important d’effectuer des pratiques pédagogiques favorisant l’observation des élèves dans leurs activités pour mieux les aider à progresser dans la maîtrise de celles-ci.

6. Pistes de résolution de la situation

La première chose qui peut être mise en place dans la classe est la mise à disposition d’un appareil photo afin que les élèves photographient leurs travaux de manipulation après avoir mis leur étiquette prénom à côté de leur travail. Cela aurait plusieurs avantages :

- les élèves gagneraient en autonomie et travailleraient la compétence “Utiliser les outils du numériques”,
- les élèves pourraient observer eux-mêmes leur progression en comparant les différentes photos prises au sein d’une même activité,
- la PES aurait à disposition des photos sur lesquelles s’appuyer lors de l’évaluation des compétences et pourrait également s’en servir pour faire verbaliser l’élève sur son travail et la procédure utilisée.

Ensuite, il faudrait que la PES utilise un outil d’observation qui soit clair et précis. Il est possible de mettre en place un relevé d’observation grâce à un document sur lequel il y aurait le titre de l’activité, mais surtout la compétence et l’objectif visés la PES. Ces deux points seraient exposés à l’élève comme le recommande Charles Hadji. Ainsi, l’élève saurait ce qui est attendu de lui, et la PES saurait aussi ce qu’elle doit observer en priorité. Ensuite cette feuille comprendrait un tableau à 5 colonnes. Une colonne avec les noms des élèves, trois colonnes correspondantes à : acquis, partiellement acquis et non acquis ; et enfin une cinquième colonne d’observation. Dans cette colonne, la PES relève la procédure de résolution utilisée, si l’élève a eu besoin d’étayage, s’il a été capable d’expliquer sa procédure. Cette colonne d’observation permettrait ainsi d’avoir une vision plus claire sur ce qu’a mis l’élève en place pendant l’activité. Enfin, les compétences et objectifs des ateliers qui se font sur support pourraient être écrits systématiquement, permettant ainsi à la PES de

se rappeler rapidement ce qui était attendu lors de ceux-ci. Pour les parents, cela permettrait de pouvoir observer où en est leur enfant dans les apprentissages.

7. Prendre parti

Pour M. :

Pour apprécier les progrès des élèves, il n’est pas nécessaire de tout observer et de tout noter, tous les jours, pour chaque enfant, dans tous les domaines : cela est impossible avec un effectif de classe de 34 élèves. Les classeurs de suivi des apprentissages sont à rendre pour le mois de juin c’est pourquoi dès la période 5 je me focaliserai sur un groupe de 3/4 élèves par jour afin d’observer au mieux les pratiques de l’enfant. Il n’existe pas d’évaluation idéale, mais plusieurs évaluations qui se complètent afin de guider au mieux l’élève dans son apprentissage.

Pour L. :

L’évaluation des élèves se doit d’être positive et en continu, pour être la plus juste possible. Ainsi, des méthodes d’évaluation efficaces doivent être mises en place dès le début de l’année pour apprécier l’évolution des élèves. Si c’était à refaire, je mettrais en place dès le début des fiches d’observation pour mes élèves. Il y aurait sur ces fiches, la compétence travaillée, l’objectif, ainsi que les remarques telles que la procédure utilisée, la capacité d’explication de ce que vient de faire l’élève, et toute observation utile permettant une bonne appréciation du travail de l’élève. Je mettrais à disposition des élèves un appareil photo pour qu’ils puissent prendre eux-mêmes en photo leur travail et ainsi voir leur évolution en comparant les photos qu’ils auront prises. Enfin, je remplirais le cahier de suivi des compétences à chaque fin de semaine pour deux raisons : la première, pour gagner de temps en fin de semestre, car remplir les cahiers de suivi de compétences demande beaucoup de temps ; la deuxième, pour savoir exactement où en sont mes élèves et ainsi adapter mon enseignement à chacun en mettant en place des ateliers par niveau.

Pour S. :

La question de l’évaluation en maternelle est présente en continu. J’ai donc décidé de mettre en place plusieurs plans d’action pour le deuxième semestre. J’envisage de mettre en place plusieurs choses pour éviter de me retrouver dans la même situation que la PES en début d’année. Ma tutrice terrain m’a également donné de nombreux conseils pour améliorer ma manière d’évaluer.

Elle m’a conseillée de choisir 4 élèves chaque matin à observer tout au long de la journée. Cela me permet ainsi de recueillir des observations sur leur travail et leur comportement : lors de l’accueil, des ateliers dirigés ou encore au regroupement. Ainsi, à la fin de la semaine, tous les élèves auront été évalués dans plusieurs domaines. Cela me permettra d’obtenir un temps d’observation assez équitable entre les élèves.

Ensuite, j’ai commencé à élaborer un tableau récapitulatif pour y noter mes observations à chaque période. Les différentes compétences travaillées y sont mentionnées (en colonne) pour chaque élève (en ligne). Je reprends les annotations du LSU pour remplir mon tableau (A = Acquis, PA = Partiellement acquis, NA = Non acquis), et je laisse également de la place pour y noter des remarques.

Comme autre support, je m’appuie sur des photos des productions des élèves. Cela permet de garder une trace du travail des élèves quand il n’est pas possible d’apporter les réalisations à la maison.

Enfin, j’ai toujours à portée de main un carnet d’observation dans lequel je note mes remarques plus larges sur tous les élèves. Il s’agit d’un carnet que je consulterai pour remplir les livrets de réussites.

Finalement, plusieurs éléments seront utiles pour alimenter les carnets de réussites des élèves avec plus de sérénité : les photos des productions, le tableau récapitulatif des compétences par période, le carnet d’observation.

Je suis consciente qu’il ne s’agit pas de la seule possibilité pour évaluer en maternelle et qu’il y a sans doute d’autres outils plus efficaces. Je pense qu’avec l’expérience, nos outils et notre façon de faire évoluent, et c’est ce que j’apprécie particulièrement dans ce métier : rien n’est figé.

Lors de mon stage passé en CM1, j’ai réinvesti mon tableau récapitulatif recensant les acquis des élèves afin de rendre compte de mes observations aux titulaires de la classe. J’ai trouvé que la problématique de l’évaluation était beaucoup plus guidée qu’en maternelle grâce aux détails des programmes et la présence d’évaluations sommatives.

Néanmoins, je pense qu’il ne faut pas s’arrêter à la pratique de l’évaluation sommative, car cette dernière peut être subjective. Un élève peut être en réussite lors de la phase d’entraînement et se tromper à l’évaluation sommative pour diverses raisons (consignes mal formulées ou mal comprises, exercices inadaptés, fatigue inhabituelle de l’élève, etc.). C’est pourquoi je pense qu’il est important de pratiquer l’évaluation formative comme cela est majoritairement fait en maternelle, en observant activement les élèves en classe. Cela permet de les suivre tout au long du processus d’apprentissage et de souligner leur progrès.

Bibliographie

Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d’orientation et de programmation pour la refondation de l’École de la République

Hadji, C. (2015). *L’évaluation à l’école*. Nathan.

Antibi, A. (2003). *La Constante Macabre, ou comment a-t-on découragé des générations d’élèves ?.* Math’Adore.